

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE le : 23/03/2026

TRANSMIS le : 23/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

OBJET :

Election du maire

**L'an deux mille vingt-six,
Le dimanche 22 mars à 10h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué par M Frédéric MOIZARD, Maire sortant, s'est réuni au Foyer Rural en séance publique,

Présents : Mesdames : Céline BACH, Claudine BARON, Nathalie BOURDIN, Hélène CHATELAIN, Sybille DAUDRÉ, Julie DENIAU, Hélène DRÉVILLE, Christina JBANCA, Nadège FERTE, Fanny LE BEC, Sandrine LHOTTE.

Messieurs : Alexandre CHORQUES, Jean-Luc DI MEO, Olivier HERBIN, Mathieu LEBRUN, Jean MARTIN, Jean MORELL, Jonathan RAIMBAULT, Alexandre STERLIN, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE.

Pouvoirs : M. Thierry GILLOTIN donne pouvoir à Mme Claudine BARON
Mme Emilie SIMONY donne pouvoir à Mme Nadège FERTÉ

Secrétaire de séance : Mme Julie DENIAU

Secrétaire auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mr Frédéric MOIZARD, Maire sortant, ouvre la séance et désigne le Président de séance M. Morell. Celui-ci fait l'appel des nouveaux conseillers et déclare le nouveau conseil municipal installé. Il désigne 2 assesseurs (Mmes Céline BACH et Claudine BARON) et nomme un secrétaire de séance M. Corentin WEISSE.

M. Jean Morell Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, Mme Nadège FERTÉ annonce qu'elle est candidate et il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc glissé dans une enveloppe et déposé dans l'urne.

Après dépouillement du premier tour par le Président assisté des 2 assesseurs, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 0

La majorité absolue ayant été obtenue par Mme Nadège FERTÉ avec vingt-trois voix – 23 voix, celle-ci est proclamée maire et accepte les fonctions. Il a procédé à la lecture à haute voix de la Charte de l'élu local.

A l'issue du vote, le Conseil Municipal

- 1/ A élu à la majorité absolue - 23 voix pour – Mme Nadège FERTÉ
- 2/ Délibération transmise à M. le Sous-préfet de SARCELLES.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Nadège FERTÉ

